

LES TRAVAUX DE LA RN164 AU SERVICE DE L'EMPLOI



NADINE BAUDIN,
facilitatrice d'insertion sociale,
association ACTIFE

En quoi les travaux sont-ils une opportunité pour l'emploi ?

Le projet de mise à 2 x 2 voies du contournement de Châteauneuf-du-Faou porté par les services de l'État représente, grâce à l'ampleur du chantier et sa forte activité, une vraie opportunité pour l'emploi sur le territoire du Centre Ouest Bretagne. Il prend en effet place dans un secteur où il y a peu d'entreprises et par conséquent où les opportunités professionnelles sont assez rares.

Quel est votre rôle ?

L'association ACTIFE intervient dans le domaine de l'insertion professionnelle. Dans le cadre de l'opération de la RN164 à Châteauneuf-du-Faou, nous avons accompagné les services de l'État dans la rédaction des marchés des entreprises en charge des travaux. Nous avons ainsi aidé le maître d'ouvrage à fixer les bons objectifs en matière d'insertion en assurant la cohérence avec les besoins de chaque entreprise. Enfin, nous veillons à la bonne réalisation et au respect des mesures d'insertion sociale dans le cadre des marchés passés avec les entreprises en charge des travaux. Nous accompagnons chacune des

entreprises pour les aider à trouver la solution qui convient à ses besoins en recrutement (identification du poste à pourvoir, diffusion des offres d'emploi à l'ensemble des partenaires de l'insertion du territoire). Nous veillons à favoriser les mises en emploi durable de candidats répondant aux critères en matière d'insertion sociale (bénéficiaire de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes de moins de 26 ans sans qualification sortis du dispositif scolaire, personnes reconnues travailleurs handicapés, etc.).

Quel bilan tirez-vous des mesures mises en place jusqu'à aujourd'hui ?

Nous pourrions tirer les conclusions de cette démarche à la fin des travaux mais actuellement les entreprises intervenant sur le chantier respectent leur engagement et remplissent leurs objectifs. Nous sommes également satisfaits car certaines des embauches faites dans le cadre de ce dispositif ont d'ores et déjà permis à certains demandeurs d'emploi d'accéder à un emploi durable et/ou à un contrat de professionnalisation. ■



OLIVIER ALLO,
Groupe Pigeon Bretagne Sud

Comment avez-vous intégré le dispositif d'insertion sociale ?

La plupart des marchés publics prévoit une clause d'insertion sociale qui impose aux entreprises de recourir à l'embauche de personnes en situation de précarité. Nous sommes donc habitués à ce type de dispositif. Cela peut être vécu comme une contrainte par les entreprises, notamment sur un chantier comme celui de la mise à 2x2 voies de la RN164, qui est très mécanisé et nécessite le recours à des ouvriers qualifiés. Quand nous intégrons un bénéficiaire de ce type de dispositif, il est souvent nécessaire de l'accompagner et de le former pour qu'il

puisse ensuite intervenir en autonomie et en toute sécurité sur le chantier.

Vos objectifs en matière d'insertion sociale sont-ils remplis ?

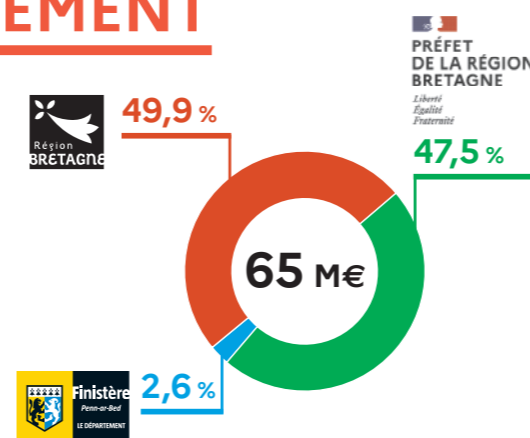
Depuis le début des travaux, nous avons réalisé plus de 10 000 heures d'insertion sociale et environ 15 personnes ont été embauchées pour des durées plus ou moins longues par le biais de ce dispositif. Il reste encore du chemin à parcourir pour remplir tous les objectifs fixés, mais nous sommes confiants. L'association ACTIFE devrait bientôt nous proposer de nouveaux candidats pour les travaux à venir. ■



LES ACTEURS ET LE FINANCEMENT

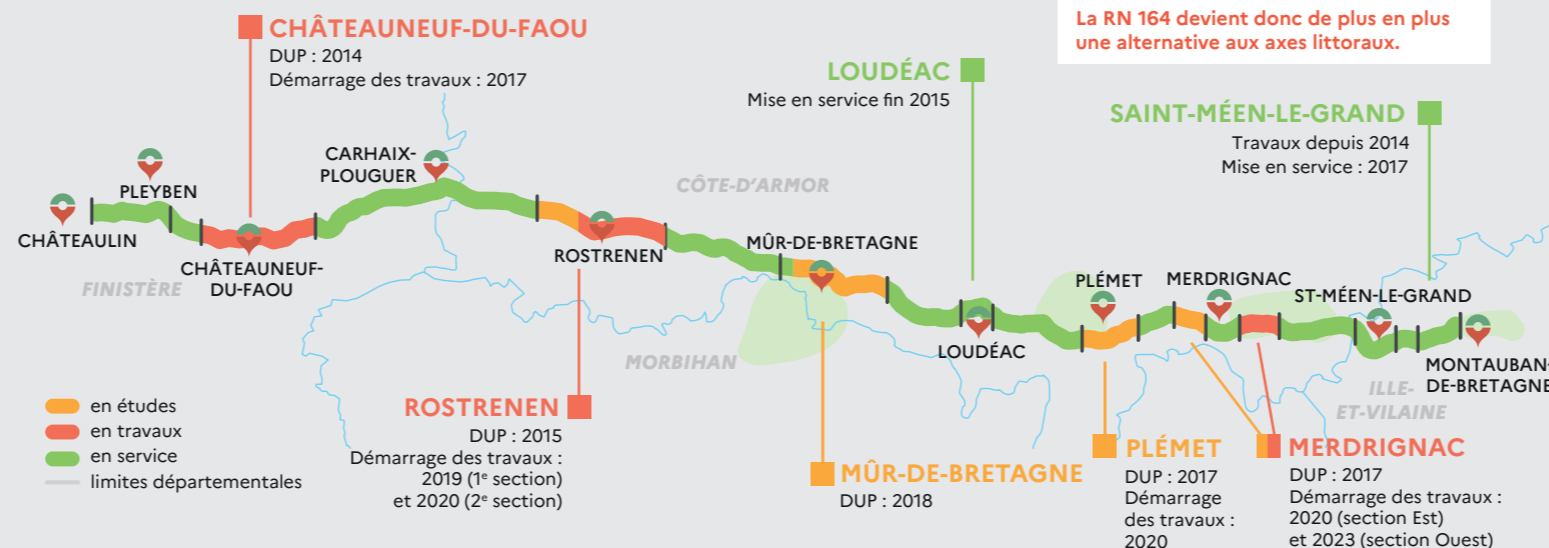
L'État, par l'intermédiaire de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne, est maître d'ouvrage de l'opération. La maîtrise d'œuvre est quant à elle assurée par la direction interdépartementale des routes de l'Ouest (DIR Ouest). La Région assure parallèlement le relais entre la maîtrise d'ouvrage et les élus/citoyens du secteur traversé.

L'opération a été inscrite au contrat de plan État/Région 2015/2020, signé le 11 mai 2015 pour un montant total de 65 M€. Son financement est réparti de la façon suivante :



RN164 UN AMÉNAGEMENT AU SERVICE DES TERRITOIRES DU CENTRE-BRETAGNE

➤ L'opération de mise à 2x2 voies de la RN164 est un projet structurant pour la Bretagne et l'attractivité des territoires traversés. Elle est divisée en plusieurs tronçons. Certains sont à l'étude, d'autres en travaux ou déjà mis en service. En 2020, les travaux s'accroissent avec 32 km de chantiers engagés en même temps à Châteauneuf-du-Faou, Rostrenen, Merdrignac et Plémet.



La mise à 2 x 2 voies complète représente un gain de temps de :



La RN 164 devient donc de plus en plus une alternative aux axes littoraux.

août 2020



À LA UNE

Mise à 2x2 voies de la RN164

LES TRAVAUX DE NOUVEAU EN ROUTE !

➤ Après un automne et un hiver 2019-2020 marqués par de nombreuses intempéries, et après une période d'arrêt de chantier due à l'instauration du confinement pour lutter contre la propagation de la Covid19, les travaux ont repris en toute sécurité courant avril 2020, dans le respect des règles sanitaires en vigueur dans le secteur du BTP. Le chantier a progressivement retrouvé son rythme avec un bon avancement des aménagements.

En parallèle des travaux d'infrastructure routière, le processus d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) est en cours de finalisation. Il permet aux propriétaires et exploitants agricoles impactés par les aménagements routiers de bénéficier de nouvelles terres au titre des mesures compensatoires du projet. Les travaux de mise à 2x2 voies de la RN164 représentent également une opportunité pour l'emploi local. L'État, en tant que maître d'ouvrage du projet, et la Région Bretagne souhaitent que le chantier puisse bénéficier à l'insertion sociale des personnes éloignées de l'emploi et en situation de précarité. Découvrez dans cette nouvelle lettre d'information toute l'actualité du projet.

INFORMEZ-VOUS SUR LE PROJET

Pour suivre les étapes du projet d'aménagement de la RN164 - Secteur de Châteauneuf-du-Faou, rendez-vous sur le site de la DREAL Bretagne : www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr (onglet « Infrastructures, sécurité, transports »)
Pour nous contacter : ist.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr - Téléphone : 02 99 33 44 82

LES TRAVAUX

**POINT SUR
L'AVANCEMENT
DES TRAVAUX**

L'itinéraire de substitution ouest et une grande partie de l'itinéraire de substitution est sont désormais achevés et accueillent la circulation de la RN164. Une partie des ouvrages d'art est également terminée. Les travaux de mise à 2x2 voies de la RN164 se déroulent désormais sur les 12,5 km du linéaire du projet. Selon les sections, la circulation se fait soit sur les itinéraires de substitution, en déviation de la RN164, soit sur la route nationale existante, par demi-chaussées, pour réduire au maximum les impacts du chantier sur la circulation des usagers du réseau routier national.

Les échéances de mise en service envisagées sont à ce stade: décembre 2020 pour la section centrale, printemps 2021 pour la section Est, fin d'été 2021 pour la section ouest. Fin 2021, toute la RN164 sera à 2x2 voies dans le Finistère, soit 52 kilomètres d'un seul tenant, de Châteaulin à Rostrenen. Par ailleurs, les travaux de génie écologique sont actuellement en cours. Ils ont vocation à restaurer les écosystèmes, les zones humides et les habitats naturels présents sur le territoire du projet. Ils permettent également d'assurer et même d'améliorer la continuité des cours d'eau interceptés par l'infrastructure. Encadrés par des bureaux d'études experts en environnement, ces travaux se dérouleront jusqu'au printemps 2021. Les aménagements prévus sont ainsi garants de la bonne insertion environnementale de l'infrastructure dans son environnement.



Terrassement aux abords du Ster Goanez - construction de l'ouvrage d'art (AO1).

EN SAVOIR PLUS

Votre sécurité pendant les travaux

Sur les chantiers, les services de l'Etat, et les entreprises prestataires mettent en place les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de tous et les meilleures conditions de circulation. Aussi, il est impératif de respecter les consignes aux abords du chantier: respecter le balisage et la signalétique mis en place, rester vigilants et adapter sa vitesse à proximité d'une zone de travaux. Malgré la communication et la signalisation spécifiques aux travaux, la vitesse reste excessive aux abords de certaines sections. Pour protéger les usagers et les travailleurs sur le site, il a été décidé la pose progressive de radars de chantier sur les 12 km du projet à partir de juillet 2017. Il y en a désormais 3. L'un est positionné au début des travaux à l'ouest du projet, avant d'emprunter l'itinéraire de substitution ouest. Les deux autres radars sont positionnés aux abords des futurs ouvrages OA5 et OA6 compte tenu de la géométrie du dévoiement de la RN permettant la construction de ces deux ouvrages hors circulation.

ZOOM SUR

DES MESURES COMPENSATOIRES POUR LE MILIEU AGRICOLE

Pour remédier aux impacts de la mise à 2x2 voies de la RN164 sur les propriétés dans le secteur de Châteauneuf-du-Faou, une opération d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF), visant à réaliser des échanges de parcelles pour les regrouper et pour compenser les terrains nécessaires aux emprises routières, a été initiée par le Conseil départemental du Finistère en 2014.

Procédure complexe et encadrée réglementairement, cette opération s'est déroulée sous le contrôle d'une commission intercommunale d'aménagement foncier réunissant les maires des communes concernées, des représentants des propriétaires, des exploitants agricoles et des représentants du Conseil départemental. Grâce aux réserves foncières agricoles constituées par la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), qui ont permis une réorganisation pertinente du parcellaire agricole, les impacts de l'aménagement routier en termes de prélèvement de terres sous l'emprise, d'allongement de parcours et d'enclavement de parcelles ont pu être résorbés pour chaque propriétaire et exploitant.

La procédure d'AFAF s'est achevée en grande partie le 9 juin 2020 avec la prise de l'arrêté de clôture par la présidente du Conseil départemental accompagnée, par le

dépôt en mairie du procès-verbal de clôture, valant transfert de propriété. Les exploitants agricoles peuvent prendre possession immédiatement de leurs nouvelles parcelles s'il n'y a pas de cultures en place, ou au fur et à mesure de l'enlèvement des récoltes de l'année 2020 et au plus tard le 31 décembre 2020.

Les plans des nouvelles parcelles sont consultables dans les mairies de Châteauneuf-du-Faou, Lennon, Plonévez-du-Faou et Landeleau ou sur le site internet du Conseil départemental du Finistère.

À l'automne 2020, les travaux connexes seront menés pour rendre optimale l'exploitation de ces nouvelles parcelles (notamment par la création d'accès et de chemins agricoles). Ces travaux sont financés par l'État et pilotés par les communes concernées.

PLAN GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION

